



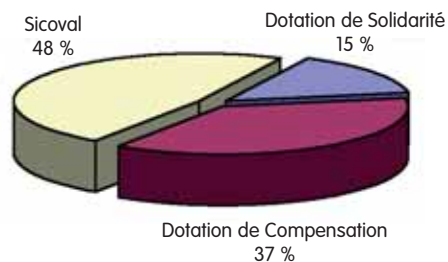
Le budget 2008

En 2008, 10 M€ ont été consacrés à l'économie et à l'emploi : acquisition de terrains, aménagement de parcs d'activités, construction du réseau très haut débit... Les services aux communes (voirie et travaux communaux, balayage, imprimerie, urbanisme...) se chiffrent à 8,8 M€. 3,4 M€ ont permis de réaliser des travaux d'assainissement et d'eau potable. Côté recettes, si la Taxe Professionnelle demeure la principale ressource, son avenir est aujourd'hui gravement menacé.

Les principales recettes 2008

Taxe Professionnelle	26,8 M€
Redevance et produits Eau potable	10,9 M€
Vente de terrains	9,3 M€
Services aux communes et aux entreprises	8,8 M€
Redevance et produits Déchets	8,5 M€
Redevances et produits Assainissement	7,3 M€
Emprunt	7,1 M€
Dotations Globales de Fonctionnement (versée par l'Etat)	4,3 M€
Subventions d'équipements	4 M€
Équipements intercommunaux	1,3 M€

Répartition du produit de la taxe professionnelle en 2008



- **48 %** pour le Sicoval, soit **12,8 M€**
- **52 %** pour les communes, soit **14 M€**

La Taxe Professionnelle, une ressource essentielle aujourd'hui menacée

Cet impôt payé par les entreprises, les commerçants et les professions libérales représente 100 % des recettes fiscales directes de la Communauté d'Agglomération et environ 30 % des recettes de son budget global : 26,8 millions d'euros (M€) en 2008, dont 14 M€ sont reversés aux communes. Son montant est égal aux bases d'imposition multipliées par le taux du Sicoval (19,48 % en 2008). Suite à la décision prise unilatéralement par le Président de la République en février 2009, de supprimer la Taxe Professionnelle (TP) dès 2010, les élus du Sicoval, en liaison avec les associations nationales d'élus locaux, ont adopté une motion qui rappelle que ce projet porte atteinte au principe d'autonomie financière des collectivités. Une compensation de ces pertes par l'Etat amènerait la Communauté d'Agglomération à dépendre quasi-exclusivement des dotations de ce dernier, à moins d'instaurer une fiscalité additionnelle sur les ménages.

52 % reversés aux communes

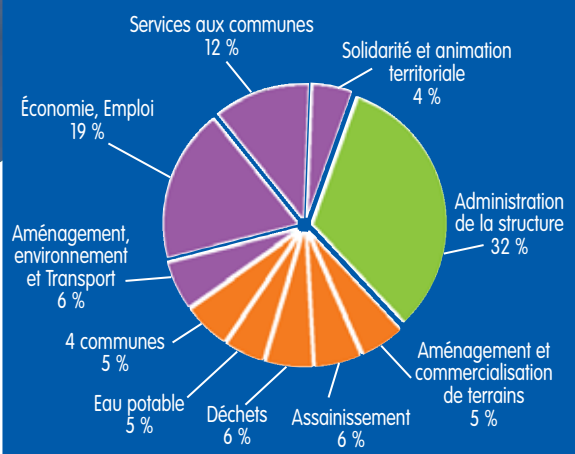
La Taxe Professionnelle est partagée entre les communes et le Sicoval en tenant compte de plusieurs paramètres :

- Chaque commune reçoit une **dotations de compensation** qui correspond à la Taxe Professionnelle qu'elle percevait l'année précédant son entrée au Sicoval.
- Le produit restant, issu de la croissance, est partagé entre le Sicoval et ses communes :
 - Une part est reversée aux communes, c'est la **dotations de solidarité communautaire (DSC)**.
 - Une part est conservée par le Sicoval pour le financement d'actions communautaires.



Répartition des frais de personnel par action

- **32 %** couverts par la dotation globale de fonctionnement
- **41 %** couverts par la Taxe Professionnelle
- **27 %** couverts par des ressources propres

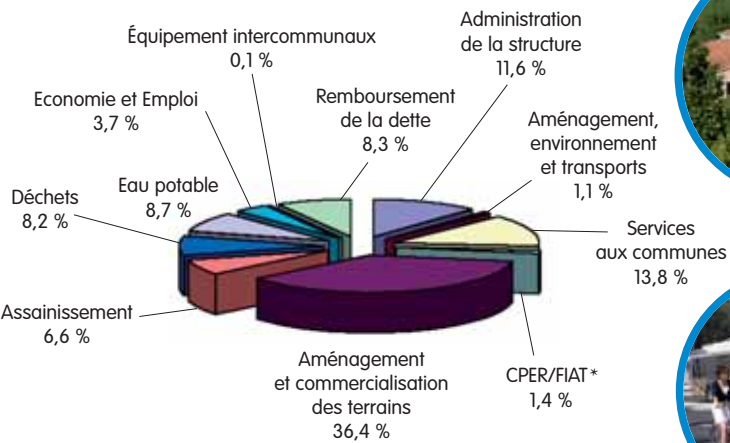


Les principales dépenses 2008

- Investissement 34,6 M€**
- Reversement aux communes de la Taxe Professionnelle 14 M€**
- Actions de fonctionnement* 11,7 M€**
- Eau potable 9,9 M€**
- Déchets 8,1 M€**
- Assainissement 5,2 M€**
- Administration de la structure** 5,2 M€**
- 4 communes 1,3 M€**

**Actions de fonctionnement* : dépenses de fonctionnement pour les services aux communes, l'économie et l'emploi, l'aménagement de l'espace, l'environnement et les transports, les solidarités et l'animation territoriale.
 ***Administration de la structure* : frais qui permettent le fonctionnement quotidien des instances de réflexion, d'études et de décision du Sicoval.

Les dépenses d'investissement



* *CPER/FIAT* : Contrat de Plan État Région

Perspectives 2009

● Le développement économique et l'emploi : 16,2 M€

- Achat de terrains : 3 M€
- Aménagement et entretien des parcs d'activités : 9,2 M€
- Développement des pépinières : 2,2 M€
- Construction d'un hôtel d'entreprises artisanales (TPE) : 1,2 M€

● Le logement : 7,08 M€

- Achat de terrains : 5 M€
- Aides à la pierre : 1,3 M€
- Réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage du Rachai à Castanet-Auzeville : 702 745 €

● Les transports et les déplacements : 2,3 M€

- Participation à Tisséo-SMTC : 2,1 M€
- Construction de pistes cyclables : 200 000 €

